

**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° : 2021-032

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Jeudi 23 septembre 2021**

Secrétaire de Séance : **Mme POMMAZ**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost en raison des mesures sanitaires et de distanciation physique.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 53,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote	: 10
	Votant·e·s : 19	en droits de vote	: 63,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON

M. ATHANAZE	5
M. BENZEGHIBA	5
MME CREUZE	5 + 5
MME DEHAN	5
MME FAUTRA	5
M. GOMEZ	5
MME GROSPERRIN	5
M. QUINIOU	5
M. RAY	5
MME REVEYRAND	5
M. SELLES	5
M. VIEIRA	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MMELE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Vieira à Mme Creuze

M. Gomez à M. Fischer

Mme Dehan à M. Athanaze

Mme Gersperrin à M. Athanaze

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 29 juin 2021 au 23 septembre 2021 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Il s'agit exclusivement de signatures de conventions d'occupation du domaine public.

Louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5° L2122-22 CGCT)

- Convention de mise à disposition de la promenade d'Herbens pour les festivités de la fête nationale avec la Ville de Meyzieu.
- Convention de mise à disposition de la promenade d'Herbens pour la « Fête du Vélo » avec la Ville de Meyzieu.
- Convention de mise à disposition de la promenade d'Herbens pour le « Cinéma en plein air » avec la Ville de Meyzieu.
- Convention autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur l'embarcadère n°04 avec la ville de Meyzieu.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 29 juin 2021 au 23 septembre 2021 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Creuze', written in a cursive style.